

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 10529
Numéro SIREN : 833 428 873
Nom ou dénomination : 4M INVESTMENT

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2023 sous le numéro de dépôt 6625

4M INVESTMENT
SAS au capital de 451 000 euros
Siège social : 217 bis avenue de la République
93800 EPINAY-SUR-SEINE
833428873 RCS BOBIGNY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, Le trente juin, A vingt et une heures,

Farooq MOHAMMAD,
demeurant 22 rue du commandant Louis Bouchet, 93800 EPINAY-SUR-SEINE,

Associé unique de la société 4M INVESTMENT,

Étant précisé que la société JDL AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Farooq MOHAMMAD, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter du 15 juin 2022.

Farooq MOHAMMAD, associé unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Nomination d'un second Commissaire aux Comptes titulaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'associé unique prend les décisions suivantes :

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique décide de nommer :

- la société la société FRS AUDIT dont le siège social est sis 12 rue de MILAN 75009 PARIS, immatriculée sous le numéro 802 068 700 au RCS de PARIS, représentée par son président Philippe DEPOUTOT en qualité de second Commissaire aux Comptes titulaire,

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Les Commissaires aux comptes ont fait savoir, chacun en ce qui les concerne, qu'ils acceptaient ces fonctions et qu'ils n'étaient atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher leur nomination.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Les présentes sont signées par voie électronique via le procédé Universign proposé par l'Ordre des Experts Comptables via la plateforme jesignexpert. Les signatures électroniques Universign sont conformes aux réglementations européennes, et respectent le règlement eIDAS entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

L'associé unique reconnaît la valeur juridique et la force probante, en conformité avec les articles 1366 et 1367 du Code civil, du procès-verbal ainsi établi, signé et reçu par l'intermédiaire de la plate-forme de signature jesignexpert. L'associé unique s'engage à accepter, en cas de litige, que les éléments d'identification, et les signatures électroniques soient admissibles devant les tribunaux, et fassent preuve des données, des consentements et des faits qu'ils contiennent ainsi que des signatures qu'ils expriment, et que les marques de temps soient admissibles devant les tribunaux.

L'associé unique reconnaît et accepte que tout document électronique signé électroniquement via la plateforme de signature électronique jesignexpert a la même valeur probante qu'un document papier et que la signature électronique les engage au même titre qu'une signature manuscrite.

Certifié conforme à l'original
Le président
Farooq MOHAMMAD